

## L'esprit carabin, entre esprit de corps et esprit du temps

Isabelle POIROT-MAZERES

*Professeure de droit public, Université Toulouse Capitole*

L'une a disparu en 2015 du réfectoire du CHU de Clermont sous une couche de peinture blanche, l'autre a été décrochée en 2022 des murs de l'internat de Purpan, suivie peu après par celles de l'internat de Ranguel, deux sites du CHU toulousain. Les fresques, éléments forts des salles de garde, sont l'une des expressions d'une culture carabine récemment passée sous le feu de l'actualité médiatique et contentieuse. La première, réalisée il y a une vingtaine d'années par des étudiants des Beaux-Arts, représentait, dans le style des comics, Wonder Woman « subissant les assauts sexuels » de Flash, Superman, Batman et Superwoman. Là toutefois ne fut pas la cause de sa condamnation mais le détournement dont elle fut l'objet au moment de l'adoption de la loi Touraine. Souhaitant manifester leur désaccord, certains internes, mal avisés, accompagnèrent la scène déjà tendancieuse de bulles assorties de commentaires obscènes, semble-t-il à destination de la ministre. L'émoi fut général, de la direction du CHU au sommet des administrations de la santé et de l'enseignement supérieur. Le conseil de l'Ordre condamna sans réserve ce qui était plus qu'un « dérapage grossier, sexiste et infamant », mais une agression sexuelle, un « viol collectif » pour l'association « Osez le féminisme ! », qui annonça vouloir en saisir la juridiction ordinale. La direction hospitalière décida alors « d'effacer dans la journée cette peinture murale » et d'engager des poursuites « disciplinaires, voire judiciaires à l'encontre du ou des auteurs présumés, responsables de ces agissements inacceptables ». L'association réclamait dans la foulée « le retrait de toute trace de fresque représentant des violences faites aux femmes » et ne tarda pas à manifester sa détermination à y parvenir. Fin 2021, elle saisit, aux côtés du syndicat Sud Santé Sociaux Haute Garonne 31 et l'association Collectif Midi-Pyrénées pour les droits des femmes, le tribunal administratif de Toulouse qui enjoignit le CHU par ordonnance du 7 décembre 2021 de procéder sans délai à l'enlèvement des fresques à caractère pornographique s'y trouvant et notamment celle située « dans le réfectoire des internes du CHU de Purpan »<sup>1</sup>. La fresque en cause avait déjà fait l'objet de demandes de retrait auprès de la direction du CHU qui avait hésité, face au manque de consensus sur le sujet, à faire œuvre d'autorité à l'égard des associations d'internes auxquelles est traditionnellement accordée la disposition des lieux, les incitant toutefois à « mener une réflexion ». La scène représentée, comme celles des trois autres fresques de l'internat de Ranguel, avait de quoi susciter dans l'époque une franche réticence, détournement du tableau de Delacroix « La liberté guidant le peuple » dans « une version classée X », mettant en scène notamment des chefs de service du CHU. À la suite de ce contentieux, de nombreux hôpitaux, avant même que la DGOS ne les y oblige, retirèrent ou modifièrent spontanément leurs peintures murales, et ce, « parfois dans un climat d'opposition des internes » mobilisés au nom d'une certaine culture carabine et de la préservation d'un patrimoine historique.

L'épisode des fresques, loin d'être anecdotique, est comme un précipité de la confrontation entre, d'une part, l'invocation – parfois mêlée de rejet en bloc de la *cancel culture* – de traditions certes souvent douteuses mais « potaches » et, d'autre part, la défense légitime, et parfois radicale, des droits des femmes au sein d'un milieu médical où sont dénoncés des comportements paternalistes et sexistes quasi culturels. Il est bien certain que n'est ici en question ni la qualité picturale des œuvres (n'est pas Courbet qui veut, et de toute façon ce n'était pas le but), ni le débat sur la pertinence des attaques actuelles contre des créations historiquement situées. Arbre masquant mal la forêt, l'affaire des fresques s'inscrit dans le contexte d'une dénonciation, largement entamée ailleurs, du traitement fait aux femmes et à leurs représentations imprégnées d'une culture machiste restée prégnante dans les hôpitaux. Elle participe aussi d'une salutaire libération de la parole,

---

<sup>1</sup> TA Toulouse, Ord., 7 décembre 2021, n° 2106928, Syndicat Sud Santé Sociaux Haute-Garonne 31, et n°2106917, Association Collectif Midi-Pyrénées pour les droits des femmes (CMPDF).

soutenue par une politique gouvernementale « de tolérance zéro et d'engagement total face aux situations de maltraitance, de harcèlement et de violences morales ou sexuelles à l'encontre des étudiants en santé »<sup>2</sup>, qui arrive désormais devant les juges. Les atermoiements autour de la suppression des fresques témoignent par ailleurs des hésitations des directions des CHU – faculté et hôpital – et traduit en creux la difficulté de tenir les équilibres entre le pouvoir administratif et les hiérarchies mandarinales, mais aussi entre les restrictions budgétaires et la nécessité de ménager les internes, piliers du fonctionnement hospitalier.

Car il n'est pas si anodin de s'attaquer, au-delà de sa matérialité souvent contestable, à l'un des symboles les plus marquants de l'esprit carabin. Les fresques incriminées sont en effet indissociables des salles de garde, elles-mêmes ancrées historiquement dans une longue tradition hospitalière entamée dès le XI<sup>e</sup> siècle avec la corporation des barbiers-chirurgiens<sup>3</sup>. Elles sont restées, depuis la création de l'internat des hôpitaux par le décret consulaire du 4 ventôse an XI, le cœur battant de la vie des internes et de la construction de l'esprit de corps des médecins. L'interne, comme le terme l'indique, ne quittait alors qu'exceptionnellement l'hôpital durant les années de son apprentissage. Il y était logé, nourri, y consacrait ses journées et souvent ses nuits. La salle de garde, mise à la disposition de ces tout jeunes gens, était ainsi à la fois leur refuge, un lieu de rencontre et de confidences auprès de confrères, le creuset aussi de tous les défoulements. Elle était dans le même temps un cercle consacré autour de passages obligés pour chacun au cours de son semestre (baptême puis enterrement, élection de l'économe, succession des « tonus », « dîner de patrons », revue de l'internat, etc.), corpus de rites et d'usages, « manières de salle de garde »<sup>4</sup> qui avaient pour vertu de transformer l'interne en médecin, ce temps de l'internat en moment initiatique et les locaux de l'internat, pourtant souvent délabrés et miséreux, en lieux « mythiques ». Honnie ou défendue, la culture carabine témoigne ainsi d'époques révolues, du XIX<sup>e</sup> siècle et de ses allégories médicales aux manifestes souvent obscènes<sup>5</sup> de la libération des années 1970 et 1980, à la manière d'*Hara-Kiri* ou de *L'écho des savanes*... Or l'époque n'est plus à ce genre de débordements qui se voulaient iconoclastes et « mal pensants » et sont vus aujourd'hui comme puérils et démodés quand ils ne sont pas sexistes et racistes.

Y a-t-il alors encore place pour l'esprit carabin entre « esprit de corps »<sup>6</sup> et esprit du temps ? Si la tradition des salles de garde, indissociable de l'histoire de la médecine et des hôpitaux, ne saurait être condamnée à l'aune des combats du XXI<sup>e</sup> siècle, l'on ne saurait pour autant faire abstraction de ces derniers dès lors qu'ils sont portés par des avancées en termes de droits des personnes (I). À cet égard, les questions que ne manquent pas de poser fresques et autres manifestations carabines doivent également être envisagées au travers d'une identité, celle de l'hôpital public et des « hussards blancs », soumis à des contraintes que ne peuvent appréhender celles et ceux qui ne les ont pas traversées. Ainsi, entre la présence pérenne de la mort<sup>7</sup> et les injonctions managériales à la performance, la culture carabine, comme elle l'a toujours fait, évolue, s'adapte et renaît sous de nouvelles formes (II).

---

<sup>2</sup> Courrier adressé en mai 2021 par O. Véran et F. Vidal à la communauté universitaire et hospitalière.

<sup>3</sup> J.-N. FABIANI-SALMON, « Histoire de l'internat des hôpitaux(1802-2005) », *Bull. Acad. nat. méd.* 206 (2022), p. 1269.

<sup>4</sup> E. GODEAU, « Les manières de salle de garde, un patrimoine menacé », *In Situ (Rev. des patrimoines)*, 17/2011.

<sup>5</sup> J.-T. DESANTI, « L'Obscène ou les malices du signifiant », *Rev. Traverses*, oct. 1983, n° 29.

<sup>6</sup> E. GODEAU, *L'« Esprit de corps ». Sexe et mort dans la formation des internes en médecine*, éd. Maison des sciences de l'homme, Ethnologie de la France, 2007.

<sup>7</sup> M.-C. POUCHELLE, « Fermeture d'hôpitaux, quelles clefs ? », *Ethnol. franç.* 2005/4, vol. 35, PUF, p. 601 : « la camarade a plus d'un tour dans son sac. Au nez et à la barbe des nouvelles technologies et des transformations de l'espace hospitalier, indéfectible sentinelle postée au détour des couloirs... ».